

■ **Association pour le Soutien/la Survie de l'Enfance en Détresse (A.S.E.D.)**, à Chêne-Bougeries, CH-660-1639002-8, aide bénévole, directe ou durable (minimum un an) sans intermédiaire ni faux frais, à l'enfance en détresse due à son extrême dénuement; etc. (FOSC du 18.09.2006, p. 7). Nouveau nom: **Action de Soutien à l'Enfance Démunie (ASED)**. But modifié: aide bénévole, directe ou durable sans intermédiaire ni faux frais, et dépourvue de prosélytisme à l'enfance en détresse due à son extrême dénuement; recherche de solutions immédiates et durables permettant de sauver des enfants et encadrement de l'extrême pauvreté, quelle que soit leur ethnie, leur race, leur religion, leur condition sociale ou l'appartenance politique du milieu susceptible de les influencer; soutien de toute démarche ou action bénévole contrôlée, neutre et universelle en vue d'aider directement et durablement des enfants et leur encadrement mis en danger par leur dénuement extrême; établissement et développement de rapports de collaboration avec les organisations partageant des buts et principes similaires, ainsi que l'organisation d'activités communes sur le plan national ou international, pour autant que ceux-ci puissent rester strictement surveillés par l'ASED; défense pratique des droits de l'enfant; stimulation et création d'autres organismes liés à l'ASED aux buts similaires dans d'autres régions de la planète. Nouveaux statuts du 25.04.2007.

Journal no 10479 du 15.08.2007
(04074048 / CH-660.1.639.002-8)